

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
Département de la HAUTE-MARNE

Arrondissement de SAINT-DIZIER
Canton de POISSONS
Commune d'ANNONVILLE-52230-

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2014

Date de la convocation
20.11.2014

L'an deux mil quatorze
Le vingt huit novembre à vingt heures trente minutes.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Yves, Maire.

Date d'affichage

Étaient présents : ROBERT J-Y. PRADELLE L. CAMUZEUX R.
FONTAINE Guy. REB M. CASSARD C. ROBERT S

Nombre de membres
en exercice 7
présents 7
votants 74

M. PRADELLE Ludovic a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire

OBJET : PARC EOLIEN

N° 30/11/2014

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la société FUTURES ENERGIES SARL, filiale du groupe GDF SUEZ spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, souhaite lancer des études de faisabilité en vue de l'éventuelle implantation d'un parc éolien sur la commune.

Le Maire précise qu'à ce jour, aucun accord foncier n'a été signé entre des propriétaires, des exploitants agricoles et la société, et que cette dernière n'a pas encore entrepris d'étude de faisabilité, ni même défini une zone d'étude potentielle, de sorte que la faisabilité du parc éolien n'est pas encore établie, ni même son emplacement.

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proche n'ont signé d'accord fonciers avec la société Futures Energies sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

Toutefois, certains conseillers sont propriétaires et/ou exploitants agricoles de terrains situés sur la commune, et qu'à ce titre, ils pourraient être éventuellement concernés à titre privé par la construction et l'exploitation du parc éolien, et ne souhaitent donc pas prendre part au vote du conseil municipal.

Ces conseillers sont les suivants :

- M. ROBERT Jean-Yves
- Mme ROBERT Stéphanie
- Mr CASSARD Claude

Afin d'éviter toute éventuelle influence de ces derniers sur le vote du conseil municipal, lesdits conseillers ne prennent pas part au vote, et sortent de la salle du conseil durant le vote de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à la société Futures Energies (ainsi qu'à toute filiale de cette société) pour le lancement d'étude de faisabilité d'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Pour extrait conforme.
A Annonville, le 28/11/2014
Le Maire
Jean-Yves ROBERT



Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER

Le :

15 DEC. 2014



22 DEC. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
Département de la HAUTE-MARNE

Arrondissement de SAINT-DIZIER
Canton de POISSONS
Commune d'ANNONVILLE-52230-

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2014

Date de la convocation
20.11.2014

L'an deux mil quatorze
Le vingt huit novembre à vingt heures trente minutes.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Yves, Maire.

Date d'affichage

Étaient présents : ROBERT J-Y. PRADELLE L. CAMUZEUX R.
FONTAINE Guy. REB M. CASSARD C. ROBERT S

Nombre de membres
en exercice 7
présents 7
votants 7

M. PRADELLE Ludovic a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire

OBJET : ACCOMPAGNEMENT PROJET EOLIEN

N° 31/11/2014

Concernant l'éventuelle implantation d'un parc éolien sur la commune par la société FUTURES ENERGIES SARL, le Maire donne lecture de la simulation des retombées économiques de ce projet, à savoir : indemnités foncières, fiscalité, compensation et accompagnement.

Le Maire propose que l'allocation (1% à 2% du montant de l'investissement) versée pour soutenir les projets locaux en lien avec le développement durable soit reversée à la commune d'Annonville pour la réalisation de plantation et l'entretien de la forêt communale ainsi que pour la réhabilitation du patrimoine, étant donné que notre commune ne bénéficie pas de la dotation allouée par le GIP (Dotation d'Accompagnement du Laboratoire de Bure)

Après délibération le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et demande que l'allocation d'accompagnement mis en place soit attribuée intégralement à la commune. Cette décision sera à acter avant le lancement des travaux et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rattachant.

Reçu à la Mairie
de SAINT-DIZIER

15 DEC. 2014



Pour extrait conforme.
A Annonville, le 28/11/2014
Le Maire
Jean-Yves ROBERT

